

Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.  
Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous.  
Faire plus pour ceux qui ont moins.

La Bouture ayant pour unique objet la lutte contre le décrochage scolaire et d'agir pour permettre le raccrochage des jeunes en situation de rupture, contribue ici à partir de son expérience ciblée, en partant bien du fait que c'est essentiellement l'école qui fabrique le décrochage mais que celui-ci s'opère d'autant plus que d'autres critères de fragilité interviennent. S'il concerne toutes les catégories sociales, il est d'autant plus difficile à vivre, comprendre et résoudre que les jeunes et familles concernées relèvent d'une situation de pauvreté ; les familles les plus éloignées de l'école et donc les plus démunies pour faire face sont bien celles en situation de pauvreté.

Lors de la Conférence d'acteurs les deux représentants, à la fois de La Bouture et du CLEPT, ont pu faire passer dans le cadre du « groupe jeunes », avec reprise au moment du rendu global deux principes clairs :

- Faire que tous les acteurs professionnels qui s'adressent aux jeunes en rupture intègrent le chemin d'un retour en scolarité, parmi l'ensemble des possibles qu'ils explorent et balisent avec ces jeunes.
- Permettre qu'en raccrochage scolaire, les plus pauvres d'entre eux, qui ont été les plus éloignés de l'école, bénéficient des aides (financières, logement, santé ...) qui leur permettent d'aller au bout de leurs reprises d'études.

L'expérience de La Bouture participe d'une capacité des acteurs à travailler en réseau dans les deux sens : bien des jeunes lui sont adressés par les institutions et acteurs des dispositifs ; mais, elle même, contribue à la compréhension par les jeunes qu'elle accompagne des objectifs, missions et attentes de ces institutions et dispositifs qu'ils rencontrent.

Ceci procède de la conviction, par chacun, que la réussite de sa propre action ne peut aboutir que si les objectifs des autres acteurs peuvent également être atteints. Par contre, le cadre associatif permet que les jeunes et familles rencontrés sentent que l'on part avant tout de leur propre vécu, en toute indépendance et qu'ils sont accompagnés sans aucune perspective d'assignation vers une voie qu'ils ne seraient pas en situation de pleinement choisir, alors même que nous visons à ce que chacun ou chacune s'engage dans une voie émancipatrice qui ne passe pas nécessairement par une reprise de scolarité.

La présente contribution complète notre communication en atelier d'acteurs. Elle résulte d'une lecture attentive du dossier « Investir dans les solidarités », édité par la Délégation Interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

## **Page 21 partie « petite enfance » du document : Des parents accompagnés**

Un chapitre de même nature serait à introduire dans les sous ensembles traitant de la jeunesse.

Les parents, quelles que soient leurs appartenances sociales ou culturelles, sont désemparés face au décrochage scolaire de leurs enfants.

60% des jeunes reçus à La Bouture sont actuellement accompagnés d'un parent ou éducateur et aucune famille ne sort indemne d'une situation de décrochage.

Les plus pauvres, encore plus éloignées de toute capacité de recours, portent vis à vis de l'école une attente « d'ascension sociale » pour leurs enfants et se sentent encore plus mises hors jeu, « étant au mieux convoquées », et rarement accompagnées par l'institution concernée.

## **Page 24 : « territoires de haute qualité éducative pour les adolescents » : exemple donné « du renforcement des secteurs multi-collèges ».**

Rappel du chantier multi-acteurs correspondant développé en Nord Isère (secteur de Villefontaine) et accompagné par La Bouture.

En prolongement, le CEGT a sollicité une extension de cette action pour « transfert de bonne pratique », à la fois en Ile de France et en Rhône Alpes.

L'association donne une suite favorable à cette sollicitation, en mobilisant ses intervenants qualifiés.

Cette approche pluri-établissements semble une bonne alternative à une gestion trop étroite de la carte scolaire et devrait permettre, par exemple à l'échelle de sud Grenoblois, de concevoir une « communauté éducative territoriale liant lycées et collèges public et privés, d'un même secteur géographique avec les acteurs de prévention, MJC et centres sociaux, notamment...

« Approcher ainsi collectivement des phénomènes à bonne échelle », ceux-ci étant souvent marginaux, parfois minimisés, s'ils sont seulement approchés établissement par établissement ; pour, par exemple, envisager d'introduire ainsi un soutien accessible à la parentalité.

L'expérience de La Bouture en matière de tutorat au sein même des collèges et lycées, qui se différencie de l'aide aux devoirs, permet d'accompagner des élèves qui ne comprennent pas les attentes de leurs enseignants et de l'école ; n'arrivent pas à s'y situer. Elle prendrait encore plus de sens inscrite dans une telle sectorisation inter-établissements.

## **Page 26 : Obligation de formation jusqu'à 18 ans**

Cette obligation doit être entendue comme un chemin que s'impose à la société et à ses institutions et non comme une nouvelle injonction vis à vis de chaque jeune.

L'expérience de La Bouture conduit à attirer l'attention sur deux dimensions distinctes :

D'une part, éviter l'effet de cliquet, vis à vis de ceux qui ayant quitté l'école sans diplôme, sont considérés à tort comme « n'étant pas faits pour les études », les invitant à se former en vue d'une insertion professionnelle rapide.

Notre expérience montre que ces jeunes, en situation d'exclusion et ayant perdu toute confiance dans les institutions, tout comme en eux mêmes, ont profondément enfoui un désir d'école qu'il est possible de réveiller.

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans doit donc inclure la possibilité d'un retour en scolarité que nous ciblons comme « ambitieuse », en ce qu'elle doit ouvrir le chemin d'études émancipatrices donnant ensuite, le cas échéant, accès à l'université.

Mais nous constatons également que pour tous, jeunes, familles et acteurs professionnels, résoudre les situations d'exclusion prend un caractère d'urgence.

Or, souvent, un jeune qui quitte son établissement effectue souvent ainsi un geste de sauvegarde. Evitant une issue, le cas échéant, encore plus dramatique.

A cette période de la vie particulièrement sensible, il est essentiel de pouvoir respecter le cheminement et le rythme de maturation de chaque jeune même exclu.

Une des qualités de l'accueil qu'ils reçoivent à la Bouture est qu'ils y trouvent écoute et n'engrangent aucune urgence qu'ils ne ressentiraient pas eux mêmes et, lorsqu'ils sont eux-mêmes en prise avec un tel sentiment d'urgence, nous le relativisons pour qu'ils soient à l'écoute d'envies que sinon ils ne s'autorisent plus à faire émerger.

Au sein des familles, tant que l'acceptation du décrochage n'est pas au rendez-vous, un tel vécu d'urgence devient un obstacle à l'entraide et à la bienveillance mutuelle qui ouvrent après acceptation de la situation des perspectives d'action, de solutions.

## **Page 27 : Une société de compétences et du travail pour tous les jeunes**

Deux dimensions sont ici à mieux mettre en perspective, celle des l'appétence à anticiper et donc d'une capacité et compétence à pouvoir s'orienter.

La sortie de l'ASE est un bon exemple de la capacité mutuelle d'anticipation entre le jeune et son institution de référence ; mais, comment apprendre progressivement à devenir autonome, à gérer son propre budget (encore faut-il qu'il existe), à trouver un logement et à l'entretenir ?.

L'essentiel, dans l'acquisition progressive des compétences, c'est d'observer qu'elles résultent d'une capacité d'engagement ; y.c. à apprendre, de s'être soi même autorisé à franchir une étape qui se révèle, dans un second temps, constituer une avancée pour soi-même, également reconnues des autres.

De ce point de vue, l'orientation, qui s'avère le marqueur le plus mal vécu par les jeunes en situation de décrochage, ne devrait plus relever d'une conduite subie, mais relever d'une compétence stimulée précocement chemin faisant, dans le cadre de la scolarité (non pas quel métier tu vises, mais quelles aptitudes t'attirent ?). Idem d'un accompagnement en insertion, capacité à conserver vivante tout au long de la vie.

Il nous semble ici nécessaire de réintroduire l'universalité d'accès aux aides, pour permettre qu'un jeune puisse aboutir une reprise d'études aussi bien qu'une autre formation donnant un accès plus direct à l'emploi.

A âge égal, l'autonomie dans la vie en matière de santé, nourriture, habillement et logement doit pouvoir être garantie : Garantie jeunes et accès au CROUS par exemples.

Souvent les jeunes concernés s'engagent en cours d'année, en dehors des cycles traditionnels : la rigidité du calendrier d'instruction des bourses d'étude peut les en exclure.

## **Page 32 : Service public d'insertion et autonomie par le travail.**

Attention aux réalités de l'âge : Reprendre des études n'en est pas moins s'astreindre à un travail et ne peut constituer un recul en autonomie ; de même que l'on peut considérer l'étudiant comme un travailleur (à l'image des écoles des grands corps de la fonction publique, ouvrant salaire et intégration du cursus en terme de retraite).

Le décrochage scolaire, devenu « grande cause nationale », mérite un prolongement de réflexion au regard des 60% d'échec en 1er cycle de notre université de masse.

Bien des jeunes qui accèdent à l'université ont été persévérants à l'école, mais pour autant peu préparés à l'autonomie. Sans doute n'ont-ils pas été décrocheurs avérés mais souvent « insuffisamment accrochés », c'est à dire insuffisamment engagés dans leurs apprentissages ; la sanction à l'université est d'autant plus violente qu'aucune alerte préalable n'est intervenue. Une part significative bascule alors dans un cycle de galères et relèvent de la pauvreté.

Le tutorat engagé au lycée Marie Curie d'Echirolles, où les élèves des terminales aident les arrivants en classes de seconde à se situer dans leur nouvel établissement, pourrait donner lieu à un élargissement de trajectoire pour permettre de mieux articuler les lycées et le 1er cycle universitaire.

Par exemple, les étudiants d'un territoire pourraient être incités à fréquenter le centre de ressource documentaires (CDI) et multimédia du lycée de proximité de leur domicile, pour y effectuer une part de leurs travaux en autonomie hors campus. De fait, le lien social entre générations successives, qui semble bien peu dynamisé au sein de notre université de masse, s'en trouverait sans doute renforcé.

## **Page 39 : Un choc de participation et le plan de soutien pour les travailleurs sociaux.**

Trois remarques :

Le climat de défiance vis à vis des institutions et des dispositifs est l'un des constats récurrents qui s'opère à l'occasion du témoignage des jeunes que la Bouture accueille dans ses murs ; d'où résulte, chemin faisant, ce que nous engageons dans notre jargon comme une « action de ré-étayage institutionnel ».

Souvent d'ailleurs, cette perte de confiance reste l'un des incompris entre le jeune et ses propres parents, du fait même elle devient un obstacle à une avancée mutuelle.

Le Colloque que la Bouture a organisé en 2015 « Face aux défis des jeunes en rupture : Construire un en commun comme visée éducative et principe d'action » a été très riche d'enseignements, en particulier pour montrer à quel point il ne faut pas opposer le collectif et l'individualisation ; Enseignement illustrant notamment en quoi l'action collective des intervenants adultes ouvre la voie à l'épaulement mutuel entre pairs dans leurs propres apprentissages.

Au moment où toutes les approches et prestations tendent à l'individualisation « Le choc de participation » devrait pouvoir s'en inspirer. Un collectif de professionnels engagés facilité la prise de conscience et l'engagement des usagers.

Plus globalement, promouvoir « l'universalité d'accès aux droits et aux services » pourrait conduire à retrouver physiquement le chemin des « équipements intégrés » de l'époque des « Villes Nouvelle » ; comme également en son temps ceux de la Villeneuve de Grenoble : Le Collège Maison de Quartier, intégrant le centre social et les équipements culturels, offre un décloisonnement permanent pour les professionnels et permet d'éviter toute stigmatisation pour les usagers, outre que ceci stimule pour ces derniers l'accès à un ensemble de ressources communes, qui restent sinon à leurs yeux resteraient ignorées.

### **Ces quelques apports viennent en résonance avec les propos de la page 43 :**

« Des actions visant à intervenir sur les liens sociaux plutôt que sur les individus doivent pouvoir être expérimentés librement » :

Notre propos est de profiter du nouveau cadre de contractualisation pour, non seulement permettre, mais pouvoir impulser. Concevoir l'action sur les liens sociaux comme un levier à développer en collectif, à la fois dans l'action des professionnels et dans l'approche des usagers.

### **Pages 52 et 53 : Fonds d'investissement social et nouvelles modalités d'insertion des 16/25 ans.**

Vigilance sur la dynamique d'appels à projets : une aussi petite association que La Bouture s'est trouvée en difficulté à tenir la cohérence de ses missions et de ses engagements, tentée de saisir les appels à projet pour mobiliser des ressources. Elle ne peut se permettre un écartèlement au regard de la cohérence globale de sa trajectoire.

Par contre, si la collectivité locale de proximité permet de réunir dans une même stratégie un ensemble d'acteurs, dont les initiatives peuvent s'épauler mutuellement ; nous sommes persuadés que cette voie est positive :

En matière de formation et d'accompagnement des porteurs de projets tels que nous les avons développés, nous identifions à travers une telle perspective locale une évolution possible de notre propre « modèle économique ». Ceci, afin de mieux partager un savoir faire, sans devoir nous mêmes devoir multiplier nos propres salariés (Projet de co-formation, actuellement soumis à Grenoble Alpes Métropole).

D'expérience, promouvoir des cadres de contractualisation pluriannuels, est par contre essentiel pour sécuriser l'approche et l'engagement des acteurs, qu'ils soit associatifs ou institutionnels.

Depuis plusieurs années La Bouture a saisi ses financeurs d'une telle nécessité. La Région Rhône-Alpes qui l'avait engagée l'a ensuite interrompue ; Grenoble-Alpes Métropole y est favorable mais tarde à l'appliquer ; l'Etat n'a pas entendu nos sollicitations.

### **Suite des pages 52-53 : En terme d'intervention, « l'accompagnement éducatif ne se limitant pas au temps scolaire », appelle de notre part deux analyses complémentaires :**

D'une part, La Bouture à travers ses actions de tutorat en collège et en lycée, ne se situe pas sur la trajectoire classique des apprentissages ; au sein même des établissements, elle apporte un regard extérieur qui permet aux jeunes en difficulté

de retrouver du sens à leur situation. Qu'ils puissent mieux se situer par rapport aux attentes de l'école ; se saisir du fait qu'ils travaillent pour eux mêmes et non pas pour répondre aux injonctions des enseignants ; sans aucune approche moralisante, leur faire approcher le fait qu'ils ont ainsi une chance à saisir, que dans bien d'autres pays ils n'auraient pas.

D'autre part, notre recrutement des tuteurs étudiants s'est presque toujours fait, au sein de l'université, de manière couplée avec celui de l'AFEV qui, elle, pratique à domicile un accompagnement des collégiens articulant l'aide aux devoirs et la conquête d'autonomie, par exemple pour accéder à une bibliothèque de quartier.

Plus globalement la complémentarité Bouture-AFEV, par exemple sur une base territoriale, n'a pas jusqu'ici été plus développée. Or, il nous est arrivé qu'un jeune en difficulté aux franges d'un quartier prioritaire, mais ne relevant pas de son centre social, ne puisse bénéficier d'un soutien AFEV hors temps scolaire. Une stratégie plus harmonisée y aurait remédié.

Re-Rédite : Vigilance sur lien trop exclusif entre « accès à l'emploi et l'autonomie financière des moins de 25 ans ».

L'émancipation par le retour en scolarité, puis sur le chemin de réussite par l'accès à l'université, ne doit pas être mise à mal par un accès aux ressources exclusivement réservé à la voie de l'insertion par l'emploi.

L'angle de l'égal accès aux droits doit permettre d'éclairer et résoudre cette équation.

### **Pages 83 et 84 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes.**

D'une part, il nous faut redire que c'est l'école qui génère le décrochage, même si la pauvreté est un des facteurs aggravants principaux.

L'expérience de La Bouture est bien celle du rajeunissement des jeunes en situation de décrochage :

Lorsque nous avons créé l'association, le décrochage des collégiens était déjà significatif ; c'est d'ailleurs ce qui a conduit Jack LANG en créant le CLEPT à faire évoluer notre projet de Lycée Elitaire pour tous à Collège-Lycée.

Cependant, initialement, dans le cadre des « ateliers de rattachage », nous considérons que les jeunes adultes, que nous accompagnons vers plus d'autonomie et leur émancipation, ne devaient pas voir ce travail médiatisé par le recours aux familles. Il n'en reste pas moins que dès les premiers recrutements du CLEPT, la nécessité d'identifier pour chacun des jeunes volontaires « un adulte référent » s'est imposée.

Une des caractéristiques des « Missions locales » est bien jusqu'ici, qu'à la différence de La Bouture, elles n'établissent qu'exceptionnellement un lien avec les familles des jeunes accompagnés.

Or si ceci peut évoluer, la formulation de la page 84 : « le non respect de l'obligation de formation par le jeune concerné pourra entraîner, par exemple, une convocation des parents à la mission locale », est à nos yeux particulièrement malheureuse.

C'est bien ce mode de lien qui est reproché à l'école : en cas de difficulté l'on convoque les parents.

Sur le fond, cette question visant à identifier un adulte référent dans la sphère du jeunes qui se voit attribuer une aide, est certainement une bonne voie ; mais le lien doit être construit d'emblée de façon positive, puis entretenu dans la durée ; pas seulement activé en cas d'accident de parcours.

En fonction du contexte propre à chaque jeune, de son apprentissage de l'autonomie et de ses capacités d'engagement, la recherche d'un épaulement familial ou assimilé apparaît souhaitable, mais il doit être dès lors être mis en perspective et construit.

Une réflexion de fond est à conduire « entre engagement des adultes et engagement des jeunes » qu'ils accompagnent.

De ce point de vue, il nous faut objectiver et confronter ce que permet l'individualisation des parcours et ce que permet le collectif s'il articule la dynamique des professionnels et la dynamique des jeunes qui accèdent à plus d'autonomie.

Le colloque de 2015 sur « l'En Commun » a montré en quoi le collectif devient un levier essentiel. Mais il a également montré qu'une telle approche ne fonctionne qu'en prenant en compte les difficultés pour chacun du travail entre les professionnels s'exposant à agir collectivement, ceci en dégageant le temps d'échange et de confrontation dans une approche exigeante et bienveillante.

En aboutissement, ce colloque a montré que les difficultés à surmonter par chacun s'exposant professionnellement à « l'agir collectivement » sont de nature très comparables à celles auxquelles se trouvent eux-mêmes confrontés les jeunes en situation d'insertion ou de rattachage.

Objectiver le chemin entre les professionnels, éclaire du fait même celui des jeunes accompagnés, pour leur permettre d'oser s'engager à apprendre, à s'insérer, à prendre des responsabilités.

Un ouvrage de mise en perspective, permettant de rebondir à partir de ce colloque est en préparation pour être édité en 2019 par les « éditions de la chronique sociale ».

Rédacteur de la présente contribution :

Christian DUPRE, Vice-Président de La BOUTURE en date du 10 décembre 2012.